

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48 - 1

Séance du 21 MARS 2005
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 41

Tous les délégués, sauf

M. ATZENHOFFER, Mme HITTLER, M. WINLING, M. FROELICH, M. GOERICH-
MULLER, (excusés) qui étaient représentés respectivement par M. RAUSCHER,
M. VOGEL, Mme WINCKEL, M. FEIG, M. TREIBER.
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES, MM. MEYER-KUHN, BABILON, (excusés) ;
MM. STEINER, HELMER E., HERRLE.

DEL. N° 031/2005conseil

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF « COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA
SAUER » - EXERCICE 2004**

Le Président ayant quitté la salle, Madame Weiss, Vice-Présidente, -désignée par le conseil communautaire-
présente le compte administratif « communauté de communes de la vallée de la Sauer » de l'exercice 2004 qui
comprend :

- en section d'investissement		
dépenses	207 114,93 €	
recettes	189 612,12 €	
déficit d'investissement		17 502,81 €
- en section de fonctionnement		
dépenses	2 195 355,48 €	
recettes	3 166 076,20 €	
excédent de fonctionnement		970 720,72 €

et demande à l'assemblée de se prononcer.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif
« communauté de communes de la vallée de la Sauer » 2004.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 23 mars 2005

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

La Vice-Présidente,
Marie-Line WEISS

